

	
Délibération n° 5	Conseil Municipal du Lundi 21 novembre 2022
Finances/subventions	Domaine de compétence : 7.5.1 – Demande de subventions
<p>Le Lundi Vingt et Un Novembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 14/11/2022 Membres présents : 28 Membres ayant donné pouvoir : 3 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 2 Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 24/11/2022</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, <b>Adjoints,</b> Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Anne-Marie GOLDTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 0</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Justine GOSSELIN et Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants :</b> 31</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Adrien BACLET</p>
<p>Objet : Requalification des espaces publics 1ère phase – Dispositif « Centre-Ville-Centre Bourg »</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Travaux de requalification des espaces publics du centre ville 1ère phase – Demande de subvention sur le dispositif régional « Centre-Ville/Centre Bourg »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les modalités d'intervention du dispositif régional « Centre-Ville/Centre-Bourg » pour lequel la Commune a été déclarée lauréate

**Vu** l'accompagnement financier destiné à soutenir les projets liés à la redynamisation artisanale et commerciale,

**Vu** la subvention dédiée au titre du volet « Projets d'aménagement urbain » pouvant s'élever à un million d'euros sur une opération d'un montant HT de deux millions d'euros

**Vu** l'avis favorable de la Commission municipale n° 4 « Equiper durablement la ville d'ETAPLES SUR MER» en date du 14 juin 2022

**Considérant que :**

- pour favoriser l'attrait du centre ville et valoriser son potentiel, la municipalité, à l'appui de diverses études et en étroite collaboration avec un cabinet spécialisé sur la conception et la requalification urbaine, a initié un programme de réaménagement global des espaces publics du centre ville et ses liaisons piétonnes ;
- ce programme se décline en deux phases dont la 1ère phase répartie sur les secteurs suivants :
  - la rue du Port
  - la rue d'Hérambault
  - la Place du Général Leclerc
- suite aux résultats d'appels d'offres et devis, le coût global de l'opération s'élève à la somme de 1 858 828,08 Euros selon détail repris dans le tableau ci-dessous ;
- par conséquent, le plan de financement s'établit comme suit :

<b>DEPENSES HT</b>	<b>RECETES</b>
<b>1°) ETUDES</b> ..... 157 921,00	
<b>2°) REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS PHASE 1 :</b>	<b>CONSEIL REGIONAL HDF</b>
- <b>Honoraires :</b>	Dispositif CV/CB..... 929 414,04
Maîtrise d'oeuvre ..... 119 955,00	<b>FONDS PROPRES..... 929 414,04</b>
Divers : ..... 4 460,00	
- <b>Travaux :</b>	
LOT 1 : Voirie..... 1 108 124,90	
LOT 2 : Eclairage public..... 335 165,00	
<b>3°) ARASEMENT GIRATOIRE</b> 60 000,00	
<b>4°) SONORISATION.....</b> 42 942,18	
<b>5°) ARRET MINUTE (GESTION DE PARKING).....</b> 30 260,00	
<b>TOTAL DEPENSES : ..... 1 858 828,08 €</b>	<b>TOTAL RECETTES : .... 1 858 828,08 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

1°) d'approuver l'opération d'aménagement des espaces publics de la phase 1 qui s'élève à un montant HT de 1 858 828,08 Euros;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière du dispositif régional « Centre Ville Centre Bourg » sur la totalité des dépenses, à hauteur de 929 414,04 euros

**La délibération est adoptée par 31 voix pour.**

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.



